



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Direction Nationale des Forêts et de la Faune
Projet de « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »
PMIS : 6016 -Project ID : 00107544 - Award : 0010716

TERMES DE REFERENCE

I. Information sur la mission

Service attendu : Restauration de **427 ha** de forêts dégradées dans les huit (8) Communes Rurales des cinq (5) Préfectures d'intervention du **PRACC-GF**.

Zone d'intervention : Communes Rurales de Moussadou, Nionsomoridou (Beyla), Vassérédou (Macenta), Kokota (Lola), Gouécké, Koulé (N'Zérékoré), Bignamou et Diécké (Yomou)

Date limite de dépôt des offres : Le 15 Août 2024

Date estimative de démarrage de la mission : Le 20 août 2024

Durée de la mission : Cinq (5) mois

Voir le tableau de répartition des superficies par lot en annexe .

II. Contexte et Objectif

Les impacts du changement climatique en Guinée Forestière vont perturber le régime des pluies, augmenter les pluies orageuses et accroître la récurrence et l'intensité des crues soudaines et des sécheresses. Selon la Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC, 2019) et les récentes prévisions climatiques, ces tendances climatiques s'intensifieront dans les années à venir et affecteront considérablement les ressources en eaux de surface et souterraines, perturberont les saisons agricoles, propageront les maladies et les parasites des cultures et réduiront la biodiversité. Cela aura par conséquent un impact négatif sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

La stratégie à long terme pour un développement régional durable et résilient au climat consistera à améliorer les moyens de subsistance des communautés les plus

vulnérables. A cette fin, la République de Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Lors des consultations sur l'élaboration du Document de projet (phase PPG), les agriculteurs ont fait état de difficultés liées à la gestion des ressources naturelles. Ils estiment que l'exploitation forestière excessive sur leurs terres, notamment dans les plantations de café et de cacao, est l'une des principales causes de la variabilité des précipitations et des températures élevées observées ces dernières années. Comme solution technologique, il a été envisagé de procéder à la plantation d'arbres et la promotion de l'agroforesterie.

Ainsi, pour faire face aux mauvaises pratiques telles que la culture sur brûlis, la déforestation, la coupe de bois et les feux de brousse incontrôlés, qui jouent un rôle important dans le changement climatique, le projet sous la responsabilité du MEDD/DNFF appuiera les producteurs dans la mise en place de 8 pépinières (dont une par Commune Rurale) dans lesquelles 10 000 plants seront produits chaque année. Les espèces de Teck, Moringa, *Gliricidia sepium*, Oranger, Manguier, *Azelia africana*, *Carapa procera* seront plantées. Dans le même cadre, il est prévu le reboisement sous forme d'agroforesterie (cacao/banane) et pour la protection des têtes de source et la restauration des terres dégradées des jachères agricoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2024, pour l'atteinte du Produit 1.2 : Des paquets technologiques AIC adaptés au contexte sont mis en œuvre dans des paysages sylvo-agropastoraux couvrant une superficie d'au moins 20 000 ha et bénéficiant à 14 000 ménages, la réalisation de l'activité 1.2.1 relative à la mise en œuvre les pratiques durables liées à la forêt sur un total de 2 500 ha (pratiques de gestion des feux, plantation d'arbres et agroforesterie) avec l'appui de la Direction Nationale des Forêts et de la Faune (DNFF). C'est dans ce cadre que le projet recherche les prestations de service des ONG nationales et locales pour la mise en œuvre de cette activité répartie en huit (8) lots conformément aux Communes Rurales comme indiqué dans le tableau 1 (à l'annexe).

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités, est élaborée et validée par l'Unité de Gestion du Projet ;
- Deux (2) séances d'information et de sensibilisation sont organisées à l'attention des communautés bénéficiaires sur les enjeux liés au changement climatique, les techniques de reboisement, de régénération naturelle assistée, le processus de constitution et de mise en défens des forêts communautaires et l'importance de l'agroforesterie en tant que mesure d'adaptation ;
- Les communautés bénéficiaires sont mobilisées et participent activement aux travaux (Haute Intensité de Main d'œuvre) ; **27 ha** de zones dégradées à restaurer sont identifiés dans les **275 ha** de superficies totales des 8 forêts communautaires dont 10% de la superficie de chacune d'elle et **400 ha** de zones dégradées (jachères agricoles, têtes de source, etc.) sont identifiés, cartographiés et reboisés dans la zone d'intervention dont **50 ha** par Commune Rurale pour un total de 427 Ha répartis comme suit par Préfecture et par Commune Rurale :
 - **108,06 ha** à N'Zérékoré (54,62 ha à Gouécké et 53,44 ha à Koulé) ;
 - **51,40 ha** à Lola (CR de Kokota) ;
 - **106,10 ha** à Beyla (soit 52,10 ha dans la CR de Moussadou et 54,00 ha dans la CR de Nionsomoridou) ;
 - **56,00 ha** à Macenta (Bandantou) CR Vassérédou ;
 - **105,92 ha** à Yomou (51,30 ha à Diécké (kililiba) et 54,62 ha à Koin-Yie dans la CR de Bignamou (voir détails à l'annexe). Les sites reboisés et/ou restaurés sont évalués et suivis par les services techniques du MEDD ;
- Un bordereau de réception des plants dûment signé par le représentant des bénéficiaires, le Chef Cantonement Forestier, le Point Focal Préfectoral est disponible ;
- **625 plants** par hectare d'essences forestières d'intérêt économique et écologique sont mis en terre avec un écartement de **4 m x 4 m**, en étroite collaboration avec les communautés bénéficiaires et les services techniques compétents ;
- Des pare-feux de deux lignes d'essences fruitières avec un écartement **1 m x 1 m** (selon le besoin exprimé par les communautés locales, spécificité du milieu et disponibilité de l'espèce) autour du périmètre reboisé est réalisé autour des cours d'eau ;
- Les activités d'entretien des plantations (regarnissage, aménagement de pare-

feu) sont planifiées et exécutées suivant un chronogramme préalablement établi ;

- Un rapport de réalisation des activités de reboisement et de suivi est produit et rendu disponible à l'UGP et auprès des services techniques concernés ;
- Les écosystèmes dégradés identifiés (forêts communautaires et/ou privées, jachères agricoles, têtes de source, etc.) sont protégés et restaurés à travers la Mise en défens, la régénération assistée, le semis direct et plantation complémentaires.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

- Sous la supervision de l'Unité de Gestion du projet et en étroite collaboration avec les Points Focaux Préfectoraux (PFP) et les services techniques ; les ONG prestataires de service assureront plus spécifiquement les tâches ci-après :
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du Projet, une note indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Organiser deux (2) séances d'information et de sensibilisation à l'attention des communautés bénéficiaires sur les enjeux liés au changement climatique, les techniques de reboisement, de régénération naturelle assistée, le processus de constitution et de mise en défens des forêts communautaires et l'importance de l'agroforesterie en tant que mesure d'adaptation ;
- Identifier les zones dégradées des écosystèmes à restaurer (jachères agricoles, forêts communautaires et/ou privées, têtes de source vulnérables, etc.) en synergie avec les agents des services techniques (les SPFF, les PFP et CCF) ;
- Elaborer un bordereau de réception des plants de chaque site restauré et le faire signer par le représentant des bénéficiaires, le Chef Cantonement Forestier, le Point Focal Préfectoral est disponible ;
- Assurer le suivi et l'entretien des sites par des actions de lutte contre les feux de brousse à travers l'ouverture des bandes de pare-feux nus, les ronds manuels autour des plants mis en terre ;
- Elaborer un PV de réception provisoire et définitive de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonement forestier, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Point Focal Préfectoral et validé par le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Rurale ;
- Appuyer les communautés bénéficiaires à mettre en défens les zones à protéger en suivant le modèle technique de Mise en défens du Programme Bassins

Versants ;

- Conforter les limites de la mise en défens avec des espèces exotiques à croissance rapide (Gmelina arborea, Anacardium occidentale, etc.), écartement de 10 m sur la ligne et 5 m entre les lignes ;
- Elaborer et faire valider par l'Unité de Gestion du Projet, un rapport provisoire intégrant l'ensemble des livrables, accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités ;
- Elaborer un rapport final intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités du projet.

V. Spécification des besoins

Les spécifications des plants sont les suivantes :

Les plants forestiers doivent être bien lignifiés et avoir une hauteur minimale de 0,5 m, l'écartement est de 4 m x 4 m.

Les plants fruitiers doivent avoir une hauteur minimale au-dessus du collet de 80 cm et 50 cm pour les anacardiens. L'écartement à respecter sur les lignes (2 lignes) de pare-feux est de 5 m et en quinconce. Les plants doivent être livrés dans des sachets ;

La bande de pare-feu nus, doit avoir une largeur qui varie de 5 m à 15 m selon la hauteur des combustibles existants.

VI. Livrables

Groupe 1 :

- Note méthodologique validée indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités.

Groupe 2 :

- Fiches synoptiques des écosystèmes dégradés (forêts communautaires et/ou privées, jachères agricoles, têtes de source, etc.) incluant les informations relatives aux caractéristiques de la zone : nom local, coordonnées géographiques, statut foncier, type d'écosystème, relief, limites, activités anthropiques, niveau de dégradation (faible, moyen, élevé), ressources en eau ;
- Un bordereau de réception des plants dûment signé par le représentant des bénéficiaires, le Chef Cantonement Forestier, le Point Focal Préfectoral est disponible ;
- PV de réception provisoire de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonement forestier, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Point Focal Préfectoral et validé par le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Rurale ;

- Rapport provisoire de mise en œuvre des activités accompagné de photos numériques validé par l'Unité de gestion du projet est disponible ;

Groupe 3

- PV de réception définitive de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonnement forestier, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Point Focal Préfectoral et validé par le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Rurale ;
- Rapport final d'exécution des activités accompagné d'images numériques intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de Gestion du Projet en deux (2) exemplaires et une version électronique.

VII. Durée de la mission

La durée de la mission est de **Cinq (5) mois** à compter de la date de réception de l'ordre de démarrage.

VIII. Compétences fonctionnelles

L'ONG doit avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans en matière de d'appui à la constitution et gestion des forêts communautaires, le reboisement, régénération naturelle assistée. Le prestataire doit avoir mené au moins deux (2) missions similaires en République de Guinée, particulièrement dans la Région de la Guinée Forestière.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de : La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de :

- Un Ingénieur –Chef d'équipe spécialiste en Gestion des ressources naturelles, Environnement, Eaux et Forêts, Agroforesterie ou tout domaine similaire disposant d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine du reboisement, des techniques sylvicoles, de l'agroforesterie et la restauration des écosystèmes (jachères agricoles dégradées, berges et méandres critiques, bassins versants, zones humides, têtes de sources, etc.) ;
- Un animateur spécialiste en Gestion des ressources naturelles disposant des compétences en mobilisation communautaire et la conduite des plantations.

IX. Qualifications requises de l'équipe de l'ONG

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Expérience avérée en matière de régénération naturelle assistée, agroforesterie

et reboisement ;

- Expérience avérée en matière de reboisement, d'agroforesterie, de mise en défens, de régénération assistée ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile.

X. Modalités de paiement

Tranches	Délai	%
<p>1^{ère} Tranche : Apres signature du contrat et validation de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note méthodologique validée indiquant clairement la démarche méthodologique de mise en œuvre, les ressources humaines et matérielles intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités. 	Août 2024	40
<p>2^{ème} Tranche : Après le dépôt des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiches synoptiques des écosystèmes dégradés (forêts communautaires et/ou privées, jachères agricoles, têtes de source, etc.) incluant les informations relatives aux caractéristiques de la zone : nom local, coordonnées géographiques, statut foncier, type d'écosystème, relief, limites, activités anthropiques, niveau de dégradation (faible, moyen, élevé), ressources en eau ; • Un bordereau de réception des plants dûment signé par le représentant des bénéficiaires, le Chef Cantonnement Forestier, le Point Focal Préfectoral est disponible ; • PV de réception provisoire de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonnement forestier, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Point Focal Préfectoral et validé par le Président de la Délégation Spéciale de la 	Septembre 2024	40

Commune Rurale ;		
<ul style="list-style-type: none"> Rapport provisoire de mise en œuvre des activités accompagné de photos numériques validé par l'Unité de gestion du projet est disponible. 		
<p>3^{ème} Tranche : Après le dépôt des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> PV de réception définitive de chaque site restauré, dûment signé par le Président/Chef de District/Secteur, le Chef Cantonnement forestier, le représentant des jeunes, la représentante des femmes, le Point Focal Préfectoral et validé par le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Rurale ; Rapport final d'exécution des activités accompagné d'images numériques intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de Gestion du Projet en deux (2) exemplaires et une version électronique. 	Décembre 2024	20
Total	Cinq (5) mois	100%
XI. Critère d'évaluation		
<p>L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.</p> <p>La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux Termes de référence (TDR) et sur la base des critères suivants :</p>		
11.1. Critères d'évaluation		Max 100
1. Documents administratifs (agrément)		10
1.1. Aspect administratif (acte de reconnaissance, existence d'un compte bancaire)		10
2. Cohérence entre la note méthodologique assortie d'un plan de travail et les TDR		40
2.1. Approche méthodologique		20
2.2. Chronogramme de mise en œuvre proposé pour exécuter la mission		20
3. Qualification et compétence du personnel clé		50

3.1. Ingénieur chef d'équipe	30
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Compétence dans le domaine	15
3.2. Animateur technique	20
3.2.1. Qualification académique	10
3.2.2. Compétence dans le domaine	10
Total	100%

XII. Moyens de fonctionnement

Le prestataire devra remplir son cahier de charges avec ses propres équipements, matériels, personnel et structures. Les offres technique et financière devront tenir compte de cette obligation, et le projet supportera les coûts directement liés aux activités à mettre en œuvre.

XIII. Présentation des offres

13.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de motivation, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans le domaine de la restauration des forêts dégradées, la régénération naturelle assistée, l'agroforesterie et le reboisement et ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;
- Les documents juridiques du soumissionnaire : Arrêté/Attestation de reconnaissance et de confirmation authentiques en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;
- Moyens de transport disponibles, délai de livraison bord champ proposé ;
- Un chronogramme détaillé des travaux qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se

propose d'affecter à la réalisation de la prestation.

Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à mettre effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités.

13.2. L'offre financière

L'offre financière, en Francs Guinéens (GNF), couvrira tous les coûts directement liés aux activités de restauration de 427 ha d'écosystèmes dégradés (forêts communautaires et/ou privées, jachères agricoles, têtes de source, etc.) par des actions d'agroforesterie résilientes dans les huit (8) Communes Rurales du projet.

IV. Lieu de dépôt des dossiers

Les dossiers seront adressés à **Monsieur le Directeur National du Projet « Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »**.

Les dépôts doivent se faire uniquement par voie électronique avec fichiers attachés du dossier de candidature en un seul envoi à l'adresse électronique suivante : achat.bs.peged@gmail.com.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 août 2024 à 23 Heures 30 minutes GMT.

NB : Une ONG peut postuler pour plus d'un Lot mais ne peut être adjudicataire que d'un seul Lot.

Conakry, le 30 juillet 2024

Le Directeur National du Projet

Lieutenant-Colonel Mohamed FOFANA

Tableau : Localisation des sites par Préfecture et par Commune Rurale

N°	Communes Rurales	Nombre Districts	Nombre Villages	Sites dégradés à identifier	Sites dégradés des FC à identifier	Total sites dégradés à restaurer	Lots
1	Moussadou	13	58	50	2,10	52,10	Lot 1
2	Nionsomoridou	10	23	50	4,00	54,00	Lot 2
	S/Total Beyla	23	81	100	6,1	106,1	
3	Kokota	9	13	50	1,40	51,40	Lot 3
	S/Total Lola	9	13	50	1,4	51,4	
4	Vassérédou	6	23	50	6,00	56,00	Lot 4
	S/Total Macenta	6	23	50	6	56	
5	Gouécké	8	12	50	4,62	54,62	Lot 5
6	Koulé	6	11	50	3,44	53,44	Lot 6
	S/Total N'Zérékoré	14	23	100	8,057	108,057	
7	Bignamou	7	21	50	4,62	54,62	Lot 7
8	Diécké	11	11	50	1,30	51,30	Lot 8
	S/total Yomou	18	32	100	5,922	105,922	
	Total Global	70	172	400	27	427	8 Lots

